



Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale et du Pays de Châlons-en-Champagne

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Champagne-Ardenne Service régional de l'information statistique et économique



Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne

L'agriculture constitue une richesse fondamentale du Scot du Pays de Châlons-en-Champagne et une valorisation dominante de l'espace avec une surface agricole utilisée (SAU) qui couvre presque tout l'espace (80 %), à l'exception du secteur nord où la SAU n'est que de 65 % compte tenu de la présence des camps militaires de Mourmelon et Suippes.

En comparaison, la SAU du département de la Marne, qui offre la plus grande surface agricole de France, atteint 69 %. La SAU du Scot, qui représente 25 % de la surface départementale, occupe 139 700 hectares et est stable depuis l'an 2000.

Cette consécration du potentiel agronomique du territoire est récente. Les sols légers et drainants de la Champagne crayeuse ont pendant longtemps valu à la région le qualificatif ingrat de « pouilleuse ». Cet essor de l'agriculture a débuté dans les années 1950 sous l'effet d'un déboisement intensif, des aménagements fonciers qui ont façonné un paysage de grandes parcelles, de l'évolution des techniques agricoles (machinisme, fertilisation, formation des exploitants) et du développement du système coopératif, associé à un syndicalisme influent.

Les performances élevées en matière de productions agricoles de la Champagne crayeuse ont contribué au développement de filières agro-industrielles régionales qui se classent aujourd'hui parmi les plus performantes d'Europe.

Le territoire du Scot présente donc des atouts et des enjeux en faveur de la poursuite du développement de son agriculture :

- un bassin de production de matières premières, essentiellement végétales ;
- un environnement agro-industriel important (silos, usines de transformation) ;
- une compétence importante en recherche et développement dans le cadre du pôle de compétitivité à vocation mondiale « Industries et Agro-Ressources ».

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Châlons-en-Champagne : un territoire essentiellement tourné vers les grandes cultures

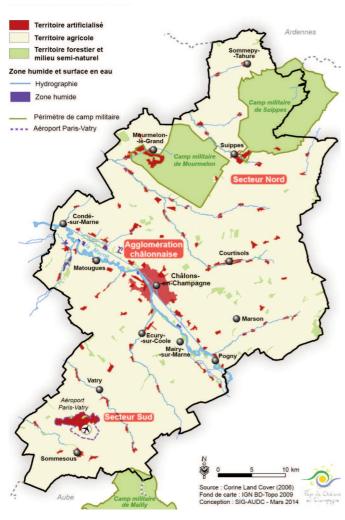
Dans le cadre de l'élaboration du Scot du Pays de Châlons-en-Champagne, le service chargé de la statistique publique de la DRAAF et l'AUDC se sont associés pour réaliser un diagnostic partagé de l'agriculture à l'échelle du territoire.

Au Nord-Est de la France, le territoire du Scot (schéma de cohérence territoriale) du Pays de Châlons-en-Champagne s'inscrit au cœur de la région Champagne-Ardenne. Celleci bénéficie d'un positionnement géographique privilégié, à proximité de deux grands bassins de développement que sont le Bassin Parisien et l'Europe du Nord, avec lesquels elle est reliée par des infrastructures relativement bien développées. S'étendant sur 75 km du Nord au Sud et sur 40 km d'Est en Ouest, le Pays de Châlons-en-Champagne est au centre du département de la Marne. Il jouxte les cinq autres pays du département et fait le lien entre les Ardennes au Nord et l'Aube au Sud. Le territoire du pays châlonnais, qui accueille un peu plus de 97 000 habitants et s'étend sur une surface de 1 783 km² (soit près de 180 000 hectares), représente près d'un quart de la surface du département marnais et un peu plus de 17 % de sa population.

Il est organisé autour de la ville de Châlons-en-Champagne, capitale administrative de la région Champagne-Ardenne qui concentre la majorité des activités économiques, des emplois, des équipements et services et de la population du territoire. La ville centre s'inscrit sur l'axe principal de développement que constitue la vallée de la Marne. Au sein d'un espace régional et départemental peu urbanisé, Châlons-en-Champagne appartient à un réseau de pôles urbains denses, le « triangle marnais », constitué par les aires urbaines rémoise, sparnacienne et châlonnaise. Outre leur proximité géographique et les infrastructures qui les relient, ces trois villes sont particulièrement concernées par d'importants échanges quotidiens pour l'emploi. Le bassin de vie de Châlons et son agglomération s'étend largement au milieu rural environnant, peu dense, façonné par une puissante économie agricole. Au sein de ce vaste espace, le pays châlonnais est structuré autour de pôles urbains intermédiaires, tels que Mourmelon-le-Grand et Suippes au Nord, et de pôles de proximité permettant d'assurer le relais auprès de la population rurale en termes de services et de commerces.



Occupation du sol en 2006



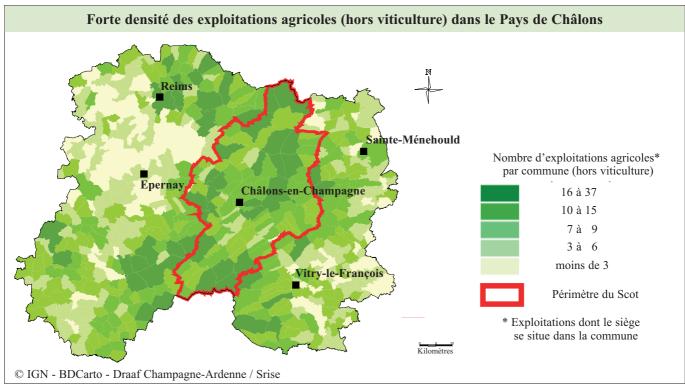
Le territoire du Scot est ainsi caractérisé par des éléments d'identité forts et complémentaires :

- la Vallée de la Marne : elle constitue l'axe économique et de peuplement dans lequel s'inscrivent une trentaine de communes dont la ville de Châlons-en-Champagne ;
- les grands espaces ruraux et agricoles ;
- les camps militaires de Mourmelon-le-Grand et de Suippes : l'armée, notamment avec la présence de la Base de Défense de Mourmelon-le-Grand qui est la plus importante de France après Paris, occupe une place primordiale à la fois dans l'économie locale en termes d'emploi, mais également dans le paysage et l'identité du territoire ;
- l'Aéroport de Paris-Vatry : dans le Sud du territoire très peu dense et majoritairement agricole, cet équipement d'envergure internationale est un atout économique majeur, permettant de développer des activités de logistique et de transport de passagers.

Pour apprécier cette diversité, les approches réalisées dans le cadre du diagnostic territorial ont conduit à identifier quatre sous-ensembles : la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, la couronne péri-urbaine, le Secteur Nord et le Secteur Sud.

Un territoire à vocation essentiellement agricole

La consécration du potentiel agronomique de la Champagne crayeuse date de quelques décennies. A partir des années 1950, sous l'effet de la mécanisation, de la fertilisation, de remembrements, de la formation et du savoir-faire des exploitants, la Champagne crayeuse devient un territoire agricole d'excellence. Le développement du système coopératif, associé à un syndicalisme influent, a également contribué au développement de filières agro-industrielles régionales qui figurent en tête des classements mondiaux. Certains équipements du Pays de Châlons-en-Champagne, comme la féculerie d'Haussimont



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

La moitié des terres labourables cultivées en céréales

	2000		2010	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface
	d'exploitations	(ha)	d'exploitations	(ha)
Terres labourables	1 143	138 474,11	1 033	138 223,45
Céréales	1 126	68 224,82	1 016	69 666,72
Blé tendre	1 102	42 489,92	998	42 309,81
Orge et escourgeon	1 079	24 387,14	977	25 875,83
Maïs grain et				
semences	164	1 229,07	162	1 374,54
Fourrages (hors				
STH*)	1 046	17 631,26	894	15 065,71
STH*	141	1 277,90	99	1 078,30
Oléagineux	786	10 195,65	901	18 286,07
Vignes d'appellation	47	S	83	93,95
Betteraves	1 025	16 235,19	939	19 385,08
Pommes de terre	324	6 787,10	241	4 447,85
Pois protéagineux	858	10 275,42	569	5 706,60

 $Source: Agreste, \, Recensements \, \, agricoles \, \, 2000 \, \, et \, \, 2010$

* STH: superficie toujours en herbe

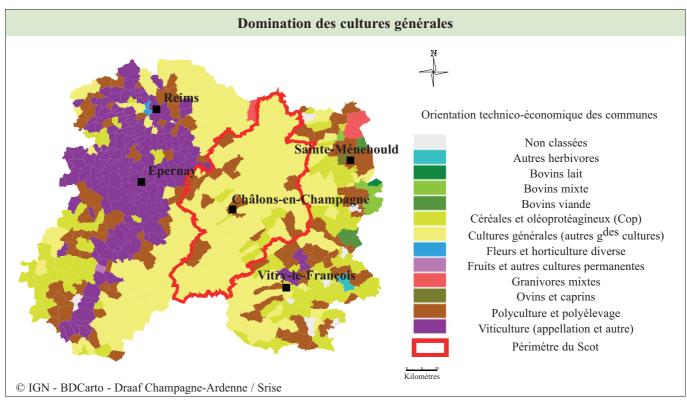
ou le silo de luzerne de La Cheppe, n'ont pas d'équivalent. Le développement de la raffinerie végétale appuyée par les activités de recherche dans le cadre du pôle de compétitivité à vocation mondiale « Industries et Agro-Ressources » devrait encore renforcer cette vocation agro-industrielle du territoire. L'agriculture occupe ainsi presque tout l'espace du Scot (80 %), à l'exception des camps de Suippes et Mourmelon, et des zones urbanisées. Un peu plus d'un millier d'exploitations agricoles ont leur siège au sein du périmètre du Scot. Elles représentent 8 % de leurs homologues marnaises. La surface agricole utilisée (SAU) est de 139 700 hectares et est stable depuis l'an 2000. Elle représente 25 % de la SAU départemen-

tale. Comme dans le reste de la France, le pays châlonnais s'agrandit et les exploitations agricoles se concentrent. En l'espace de dix ans, leur nombre a diminué de près de 10 %, passant de 1 250 exploitations en 2000 à 1 132 exploitations en 2010. Parallèlement, la SAU moyenne par exploitation est passée de 118 hectares à 128 hectares, soit une progression de près de 8 %. Cette augmentation est constatée dans l'ensemble des secteurs du territoire.

Une spécialité agricole : celle des grandes cultures

Près de la moitié des exploitations, et notamment celles spécialisées en céréales-oléagineux-protéagineux (Cop), ont leur siège dans la couronne péri-urbaine. A l'inverse, peu d'entre elles se situent dans le secteur sud.

Les exploitations champardennaises sont en majorité spécialisées dans les grandes cultures ou la viticulture. La nature du sol impose une prédisposition vers une orientation en grandes cultures, combinant plus souvent des céréales, oléagineux ou protéagineux et une culture plus industrielle du type betterave. Ainsi, près de 57 % des exploitations sont orientées majoritairement vers ce type de cultures ainsi diversifiées, alors que cette part n'est que de 11 % au niveau régional. Cette proportion est relativement stable dans la région depuis l'an 2000, alors qu'elle a augmenté de plus de quatre points dans le périmètre étudié. Au sein du Scot, elle est de 70 % dans les secteurs nord et sud, mais de seulement 45 % dans la communauté d'agglomération châlonnaise (Cac). Les autres exploitations, une sur quatre, se spécialisent en Cop (une sur cinq dans la région), mais cette part dépasse le tiers dans le périmètre de la Cac.



Source: Agreste, Recensement agricole 2010

Une centaine d'exploitations pratiquent le maraîchage, notamment en plein air ou sous abri bas, sur près de 1 100 hectares. Néanmoins, très peu d'entre elles en ont fait leur spécialité exclusive. Le pays châlonnais concentre la quasi totalité des surfaces régionales plantées en épinards, notamment dans la couronne périurbaine, les deux-tiers de celles cultivées en betteraves rouges, spécialité du secteur nord. On y trouve aussi près de la moitié de celles plantées en carottes, essentiellement dans le secteur nord, ou en flageolets, localisées surtout dans la couronne périurbaine. Il compte également plus du tiers des surfaces champardennaises en asperges réparties non seulement dans la couronne périurbaine, mais aussi sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

Contrairement au département de la Marne, cette zone ne concentre qu'un faible effectif de viticulteurs. Environ 80 exploitations dont le siège se situe dans le Scot possèdent des vignes, exclusivement dans des communes extérieures au périmètre, dont cinquante en activité agricole principale. Leur nombre a augmenté en dix ans mais la surface est restée identique.

Au total, les céréales représentent l'essentiel des surfaces cultivées dans la zone avec près de 69 700 hectares, soit la moitié de la SAU. Les oléagineux et protéagineux représentent le deuxième grand groupe de surfaces exploitées avec 24 500 hectares, puis viennent les cultures industrielles (notamment la betterave industrielle) avec 21 700 hectares. Les cultures fourragères, dont la luzerne et les surfaces toujours en herbe, couvrent 16 200 hectares, soit 11,6 % de la SAU. Ce taux atteint 25 % en Champagne-Ardenne. Les surfaces en fourrage sont en diminution depuis l'an 2000, et particulièrement celles plantées en luzerne (- 14,4 %).

Les plantations de pommes de terre sont gérées par 241

Un cheptel moyen par exploitation en hausse

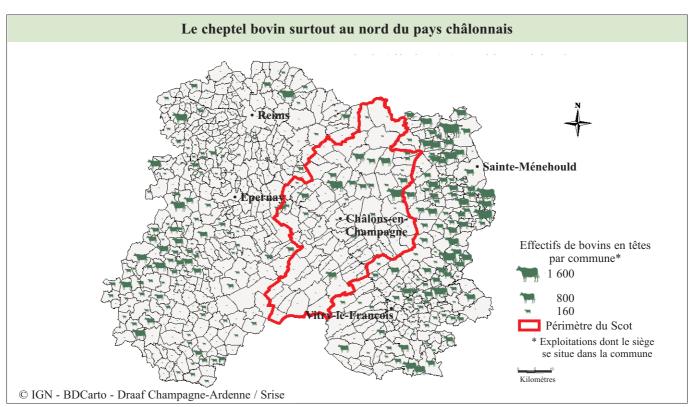
	2000		2010	
	Nombre d'exploitations	Nombre de têtes	Nombre d'exploitations	Nombre de têtes
Total bovins	111	10 465	69	7 898
Vaches	67	2 350	41	1 969
Vaches laitières	31	1 226	21	1 104
Vaches nourrices	39	1 124	26	865
Brebis mères				
nourrices	45	4 192	19	3 016
Total ovins	50	5 133	22	3 877
Total caprins	7	47	3	6
Total porcins	48	39 105	24	38 220
Total volailles	131	469 667	80	658 059
Troupeau de				
100 bovins ou plus	35	6 742	28	6 293

Source : Agreste, Recensements agricoles 2000 et 2010

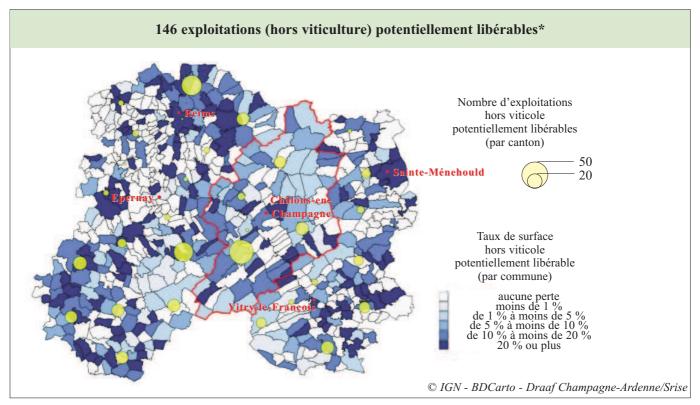
exploitations sur une surface de 4 450 hectares, soit un peu plus de 3 % des surfaces agricoles. Ce taux est supérieur à celui de la région, où seul 1 % des surfaces est planté en pommes de terre. Ce secteur est toutefois en perte de vitesse depuis 2000 avec un quart des exploitations et un tiers de surfaces en moins.

Des propriétés agricoles en faire-valoir

Comme dans le reste de la région, le mode de faire-valoir par location des terres auprès d'un tiers est majoritaire. Le faire-valoir direct, exploitation par le propriétaire, est peu répandu, environ 6 % des surfaces, contre 12 % dans le reste de la région.



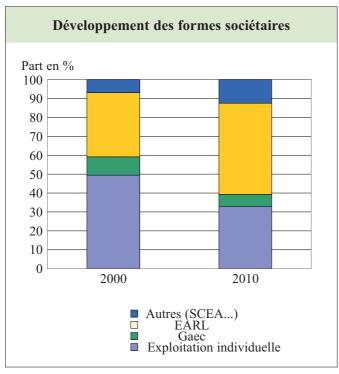
Source: Agreste, Recensement agricole 2010



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

Un élevage quasi-absent du périmètre

Une trentaine d'exploitations seulement sont orientées principalement vers l'élevage, dont un tiers concernent l'aviculture. La présence de l'élevage est également en net recul depuis au



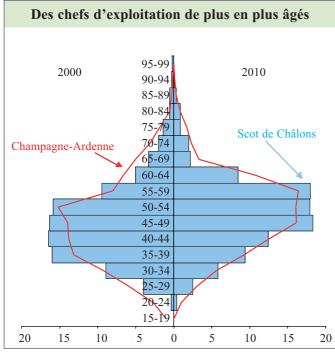
 $Source: Agreste, \, Recensements \, \, agricoles \, 2000 \, \, et \, 2010$

moins les années 1980. Ainsi, le nombre d'exploitations ayant des bovins a diminué de 69 % depuis 1988, celles ayant des ovins de 80 % et les élevages avicoles ont diminué de 85 %. Le cheptel en rapport est aussi en baisse, mais de manière moins soutenue. La zone suit en cela les mêmes tendances que celles constatées au niveau champardennais, à l'exception du cheptel porcin, en augmentation dans la région. En 2010, les ateliers bovins sont globalement plus petits qu'au niveau régional, en raison notamment d'une sur-représentation des petites structures. En revanche, pour les éleveurs de plus de 100 têtes, la taille moyenne du troupeau dépasse de 30 unités celle de la région. La taille moyenne des autres formes d'élevage (ovins, porcins ou volailles) est supérieure au niveau champardennais, mais elle porte sur un très petit nombre d'unités.

L'aviculture tient une place à part dans le paysage châlonnais. Si le nombre d'élevages avicoles est en baisse depuis les années 1990, le nombre de têtes a quant à lui augmenté pour atteindre 660 000 en 2010. Plus de 15 % du cheptel champardennais est ainsi concentré sur le Scot, alors qu'il n'accueille que 7 % des exploitations concernées. La taille moyenne des élevages avicoles est donc très nettement supérieure, 8 200 volailles contre 3 700, à celle de la région.

La polyculture et le polyélevage ne comptent que pour 8,8 % des exploitations, chiffre comparable au niveau régional, mais représentent 7,1 % des surfaces du périmètre contre 17,8 % dans la région.

^{*} Potentiellement libérables = champ des exploitations dont tous les exploitants et coexploitants ont 55 ans ou plus et au moins un est âgé de 60 ans ou plus



Source: Agreste, Recensements agricoles 2000 et 2010

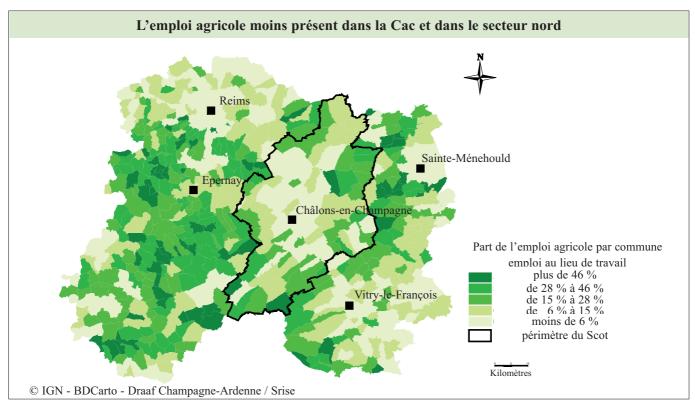
Des grandes exploitations, essentiellement sous forme sociétaire

Les exploitations du pays châlonnais sont de taille légèrement supérieure à celles de la région. Elles atteignent en moyenne 129 hectares contre 120 hectares si l'on excepte les exploitations viticoles trop peu représentées sur le Scot. La taille moyenne des exploitations est particulièrement importante dans le secteur sud (174 hectares) alors qu'elle est un peu en dessous de la moyenne au sein de la communauté d'agglomération (113 hectares). La tendance est à l'agrandissement de la surface des exploitations, quelle que soit la localisation, mais particulièrement dans le périmètre de la Cac ou dans le secteur sud. Le Pays de Châlons se caractérise par une nette domination des exploitations de moyenne ou grande dimension économique, pour plus de 90 % d'entre elles. Ce taux dépasse à peine 77 % dans l'ensemble de la région. Les exploitations non viticoles de 50 à 150 hectares représentent 54,4 % des effectifs dans le périmètre concerné. Au niveau régional, le taux n'est que de 43,6 %.

Plus des deux-tiers des exploitations (67 %) ayant leur siège dans le pays châlonnais sont exploitées sous une forme sociétaire et valorisent plus de 80 % des surfaces agricoles hors viticulture. Parmi elles, les EARL constituent le statut le plus courant avec 48 % de l'ensemble des exploitations et 52 % des surfaces. Viennent ensuite les SCEA et les Gaec, avec respectivement 11 % et 6 % des formes statutaires sur, respectivement, 17 % et 10,5 % de la SAU. Le statut d'entrepreneur individuel ne représente que 33 % des exploitations, et moins de 20 % des surfaces exploitées.

Près de 80 % des exploitations du secteur sud du Pays sont de forme sociétaire, mais ne sont que 40 % dans la communauté d'agglomération.

La tendance est au développement des structures de forme sociétaire (personne morale) au détriment de celles sous forme



Source : Insee, recensements de la population - exploitation complémentaire 2009

individuelle (personne physique). Ainsi, le nombre d'EARL a augmenté de 22 % entre 2000 et 2010, alors que dans le même temps, le nombre d'exploitations hors viticulture diminuait de 13 %, et celui des exploitations individuelles chutait de 42 %. Cet essor des statuts sociétaires est lié à un certain nombre d'avantages technico-économiques. Il permet notamment un meilleur regroupement des conditions d'exploitation, de faciliter l'association de différentes générations d'exploitants et d'assurer la pérennité de la structure. En effet, si moins de 1 % des exploitations du pays (hors viticulture) sous forme sociétaire risquent de disparaître, près de 8 % de celles exploitées de manière individuelle sont menacées.

Cette prédominance des statuts sociétaires est très différente de la situation régionale, où le statut d'entrepreneur individuel concerne près d'une exploitation non viticole sur deux. Les surfaces valorisées le sont très majoritairement (à 84 %) par le biais d'une forme sociétaire, même si plus d'un quart l'est encore sous forme individuelle. Les surfaces non viticoles sont en moyenne plus élevées qu'au niveau régional lorsqu'il s'agit d'une exploitation individuelle (71 hectares contre 64 hectares) ou une forme sociétaire autre que EARL et Gaec (191 hectares contre 169 hectares).

Une tradition familiale plus forte

Les exploitations installées dans le périmètre du Scot mobilisent 2 433 chefs d'exploitation et leur famille. Cela représente environ 5 % des actifs agricoles familiaux de la région. Les 1 132 chefs d'exploitation sont à 83 % de sexe masculin. Cette part n'est que de 71 % au niveau régional. La structure par âge reste relativement similaire à celle des chefs champardennais. Toutefois, les classes d'âge entre 45 et 60 ans sont sur-représentées par rapport à celles de la région, mais aussi par rapport aux classes d'âges plus jeunes. Le vieillissement de la population se poursuit avec le décalage vers le haut des classes d'âge quadragénaires en 1'an 2000. Un certain renouvellement apparaît néanmoins : avec 25 % des exploitations marnaises, le Scot a accueilli 171 nouveaux agriculteurs de moins de 40 ans entre 2000 et 2010, soit 29 % du total des nouveaux installés (hors viticulture) dans la Marne.

Dans l'optique de leur future succession, les agriculteurs du périmètre semblent avoir une visibilité tout juste meilleure que ceux de la région. Environ 31 % d'entre eux ont déjà une idée de leur successeur contre 29 % des champardennais. Un peu plus de 23 % ne le connaissent pas encore, contre 24,5 % des régionaux. On compte environ 146 exploitations agricoles (hors viticoles) dont tous les exploitants ont plus de 55 ans et au moins un de plus de 60 ans (13,5 % des exploitations du Scot contre 17 % sur la région).

Les chefs d'exploitation (hors viticulture) ont un niveau de formation générale légèrement plus élevé que dans la région. Un peu plus de la moitié sont détenteurs d'un CAP ou BEP non agricole, contre 60 % dans le reste de la région. Environ 16 % ont obtenu leur baccalauréat et environ 18 % ont suivi des études supérieures, soit nettement plus que dans le reste de la Champagne-Ardenne (12 %).

Un emploi sur cinq de l'industrie alimentaire marnaise

Secteur	Nombre	Effectifs
Industries alimentaires hors alimentation		
animale	8	322
Alimentation animale	8	435
Fabrication de boissons	3	S

Source : Insee, Clap 2011 s = secret statistique

Les huit plus gros établissements alimentaires

	Commune	Activité	Effectifs salariés
Mc Cain alimentaire	Matougues	Transformation et conser- vation de pommes de terre	200 à 249
Luzéal	Recy	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	200 à 249
Sté coop. agricole déshydratation	Francheville	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	50 à 99
Syral Haussimont	Haussimont	Fabrication de produits amylacés	50 à 99
APM Déshy	Montépreux		20 à 49
Nestal	St Martin/le Pré	Fabrication d'aliments	20 à 49
Copam	Copam St Martin/le Pré	pour animaux de ferme	20 à 49
Sté coop. agricole déshydratation	Soudron		20 à 49

Source: Insee, Clap 2011

Les agriculteurs de la zone ont un niveau de formation agricole lui aussi légèrement supérieur à ceux de la région. Ainsi, une petite majorité possède au moins un diplôme dans le domaine agricole. S'ils sont proportionnellement un peu moins nombreux à posséder un CAP ou un BEP agricole, les agriculteurs du Scot sont nettement plus nombreux à détenir un diplôme du supérieur agricole (16,7 % contre 10,7 %).

Un métier quasi-exclusif, mais une ouverture plus grande à la diversification

Un peu plus de 90 % des agriculteurs non viticulteurs considèrent leur activité comme principale, chiffre un peu supérieur au reste de la région (85 %). Lorsque l'exploitant déclare une activité principale autre qu'agricole, il déclare en premier lieu être retraité non agricole (3 %) ou employé (3 %).

Environ 26 % déclarent exercer une activité secondaire, contre 30 % des chefs champardennais. Lorsqu'ils déclarent une activité supplémentaire, plus de 10 % l'exercent dans le domaine agricole, essentiellement en tant que non-salarié. C'est néanmoins inférieur au niveau régional, où 15 % des exploitants non viticulteurs ont une activité secondaire agricole. Comme au niveau régional, environ 5 % des exploitants déclarent exercer un mandat électif en tant qu'activité annexe. Le reste se répartit notamment entre employés et appui aux travaux agricoles (ETA) qui est une des formes de diversification adoptée par les agriculteurs de la zone.

Cette diversification est variée. Ainsi, un peu plus de 7 % commercialisent leur production en circuit court contre 4 % à l'échelle de la région. Ce système concerne peu les produits laitiers et les fruits, comme dans le reste de la région. Elle est moins dévelop-

pée qu'en Champagne-Ardenne dans le domaine des autres produits animaux, mais l'est beaucoup plus dans les autres produits agricoles et notamment les légumes. Enfin, une dizaine d'éleveurs se sont lancés dans la commercialisation d'œufs ou de volailles. Une centaine d'exploitants sont engagés dans une démarche qualité, notamment sous contrats de filière en grandes cultures. Une dizaine d'agriculteurs ont obtenu un certificat de conformité produit (par exemple « Atout Qualité Certifié ») pour des grandes cultures, et une demi-douzaine ont acquis le label rouge pour leur production de volailles. Le Pays de Châlons-en-Champagne est entièrement inclus dans l'aire géographique IGP « volailles de Champagne ».

La certification agriculture biologique reste encore peu répandue. Elle ne concerne que 1,4 % des exploitations et 1,6 % dans le reste de la Champagne-Ardenne. Un peu plus de 4 % des exploitants envisagent néanmoins une conversion dans les cinq ans, comme dans le reste de la région.

Des emplois qui disparaissent naturellement avec les exploitations

L'emploi agricole dans le Pays diminue depuis 10 ans. En 2009, on compte près de 1 700 emplois dans le secteur de l'agriculture. C'est 300 emplois de moins qu'en 1999, soit une baisse de 14 %. De plus, la part de l'emploi agricole dans la population active subit une baisse de 14 % entre 1999 et 2009, tout comme la part des emplois du secteur industriel dans la population active occupée (- 12 % entre 1999 et 2009). Si d'un côté le niveau d'emploi des secteurs agricole et industriel est en nette baisse, les emplois du tertiaire, eux, augmentent en 10 ans (+ 13 % en moyenne). En 2009, ce secteur représente plus de 80 % de la population active, contre environ 4 % pour le secteur agricole. Les personnes déclarant comme activité principale l'agriculture sont prises en compte dans l'emploi agricole. Toutefois d'autres participent à la vie de l'exploitation à titre secondaire. Le recensement agricole de 2010 permet de dénombrer l'ensemble des personnes actives sur une exploitation : les exploitations agricoles non viticoles du territoire ont employé l'équivalent de 1 686 temps plein (UTA), contre 1 856 en l'an 2000. En moyenne, les exploitations occupent 1,5 UTA, chiffre comparable à celui de la région. L'emploi familial représente l'essentiel du volume de travail avec 1 223 UTA (72 % des UTA, comme en l'an 2000). Cet emploi familial ne représente que 78 % de l'emploi agricole au niveau régional. Les salariés permanents sont donc légèrement plus représentés sur le périmètre du Scot. Le recours à du personnel d'entreprise (hors remplacement) est peu répandu au sein du périmètre. Ainsi, les Cuma ne génèrent que 0,1 % de l'ensemble des UTA et les ETA n'en génèrent que 4 %, tout comme au niveau régional.

L'appel à l'emploi saisonnier ou occasionnel est aussi peu répandu. En moyenne, il génère 0,26 UTA par exploitation contre 0,46 UTA en Champagne-Ardenne. Environ 2 500 salariés occasionnels ont été employés en 2010.

Une structuration du territoire basée sur le système coopératif et l'industrie de déshydratation

Dans le département de la Marne, premier producteur de blé, d'orge et de pois protéagineux, la collecte céréalière est assurée à plus de 90 % par la coopération. Afin d'asseoir leur influence, les coopératives ont augmenté les capacités de stockage, durant les années 1960-1970, en construisant des silos de taille variable. Cette logique de rationalisation de l'espace explique la répartition des silos dont l'aire de collecte est comprise dans un rayon de 5 à 6 km. La répartition des silos sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne traduit la dominance du système coopératif agricole. Une coopérative céréalière est particulièrement influente sur le territoire : Vivescia. Une quarantaine d'établissements sont répertoriés en commerce de gros de céréales, de semences ou d'aliments pour bétail et emploient environ 160 personnes (10 % des établissements et salariés de la région) dont une bonne partie chez Vivescia.

Le Pays compte une vingtaine d'établissements agroalimentaires (hors artisanat commercial), employant plus de 800 personnes au 31 décembre 2011. Ceci représente à peine plus de 6 % de l'emploi régional de ce secteur, 10 % si l'on écarte la fabrication de boissons. Par contre, un emploi sur cinq de l'industrie alimentaire marnaise est localisé sur le Scot. L'essentiel des effectifs est employé dans la fabrication d'aliments pour animaux, principalement la déshydratation de la luzerne. Le Pays concentre d'ailleurs la moitié des établissements régionaux et plus de la moitié des emplois de ce secteur. L'établissement Mc Cain, spécialisé dans la transformation de la pomme de terre, emploie la quasi totalité des effectifs champardennais de ce type d'activité. Sa zone de collecte dépasse largement les limites de la région. La féculerie d'Haussimont valorise également la production locale de pommes de terre en produisant de l'amidon avec près de la moitié des effectifs régionaux du secteur.

> Stéphane COUNOT (DRAAF) Jean-Marc CHONÉ (AUDC), Vincent ANCE (AUDC)



Agreste Champagne-Ardenne n° 2 - Avril 2014

Service régional de l'information statistique et économique de Champagne-Ardenne

Complexe agricole du Mont-Bernard 51037 Châlons-en-Champagne Cedex

> Tél: 03 26 66 20 33 Fax: 03 26 21 02 57

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Champagne-Ardenne

Directeur régional adjoint : L. Kirchchoffer Directeur de publication : J.P. Jactat

Mél : srise.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Rédacteur en chef : S. Skrabo Rédaction : Srise - AUDC Composition : M. Lallement Dépôt légal : à parution -ISSN : 1249-5891

Prix: 3,00 euros

Site internet: http://draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr

2014